

NOMINATION DES MEMBRES EFFECTIFS DU COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

L'ordre du jour appelle le scrutin en vue de la nomination des membres effectifs du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P).

Conformément à l'article 4 de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements, modifiée par la loi du 1er avril 1999, le Comité P se compose de cinq membres effectifs dont un président et un vice-président et de cinq membres suppléants.

Le président excepté, le Comité P comprend autant de membres d'expression française que de membres d'expression néerlandaise.

Le président d'un des Comités permanents de contrôle des services de police ou des services de renseignements est l'un d'expression française et l'autre, d'expression néerlandaise. Étant donné que le président du Comité R est d'expression française, le président du Comité P est d'expression néerlandaise. Par contre, le vice-président du Comité P est d'expression française.

En outre, le président du Comité P doit être magistrat.

Les candidatures ont été annoncées en séance plénière du 12 novembre 2009.

J'attire cependant votre attention sur le fait qu'il n'y a pas lieu de procéder à un scrutin pour le mandat de président. En effet, il n'y a qu'un candidat pour ce mandat. Je déclare donc élu M. Bart Van Lijsebeth, en application de l'article 157.6 du Règlement de la Chambre, en qualité de président effectif du Comité P.

Nous commençons par la nomination du vice-président francophone.

La liste des candidats a été distribuée sur les bancs sous le n° 2291/1.

Les bulletins de vote ont déjà été distribués.

Le scrutin étant secret, les bulletins ne peuvent être signés.

Résultats du scrutin :

Votants 139

Blancs ou nuls 3

Valables 136

Majorité absolue 69

M. Guy Cumps a obtenu 120 suffrages.

M. Émile Degehansart a obtenu 16 suffrages.

M. Guy Cumps ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé vice-président (F) du Comité permanent de contrôle des services de police.

Maintenant nous procédons à la nomination de deux membres effectifs néerlandophones et d'un membre effectif francophone.

Résultats du scrutin :

Votants 138

Blancs ou nuls 4

Valables 134

Majorité absolue 68

M. Herman Daens a obtenu 106 suffrages.

M. Philippe De Cock a obtenu 15 suffrages.

Mme Johanna Erard a obtenu 7 suffrages.

Mme Diane Reynders a obtenu 112 suffrages.

M. Marcel Verbelen a obtenu 3 suffrages.

M. Herman Daens ayant obtenu 106 suffrages, soit la majorité absolue, est proclamé membre effectif (N) du Comité permanent de contrôle des services de police.

Mme Diane Reynders ayant obtenu 112 suffrages, soit la majorité absolue, est proclamée membre effectif (N) du Comité permanent de contrôle des services de police.

Nomination d'un membre effectif (F).

Résultat du scrutin :

Votants 138

Blancs ou nuls 4

Valables 134

Majorité absolue 68

M. Gil Bourdoux a obtenu 17 suffrages.

M. Bernard Claude a obtenu 2 suffrages.

M. Émile Degehansart a obtenu 107 suffrages.

M. Émile Degehansart ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre effectif (F) du Comité permanent de contrôle des services de police.